

Des communes se rebellent contre les compteurs « intelligents » Linky et Gazpar

16 février 2016 / Aurélie Delmas (Reporterre)



Près de cinquante millions de compteurs Linky - pour l'électricité - et Gazpar - pour le gaz - sont censés, à terme, équiper les foyers français. Dits « intelligents », ils transmettent les informations de consommation dans l'objectif officiel d'améliorer l'efficacité énergétique. Mais ils sont vivement contestés au nom de la santé et de la liberté, et plusieurs communes refusent de les installer.

À Badefols-sur-Dordogne (Dordogne), **les compteurs Linky** ne sont pas les bienvenus. Les conseillers

municipaux de ce village de 220 habitants ont refusé leur installation à l'unanimité, principalement dans un « *souci de protection de la santé des habitants, à commencer par celle des enfants* », comme le précise le **compte-rendu de la délibération**.

Martin Slaghuis, le premier édile (EELV), se montre pragmatique : « *Beaucoup d'administrés nous ont alerté. Il y a un flou artistique et aucune raison pour faire ces installations, alors le conseil municipal a suivi les habitants. Quand on voit que quelque chose fonctionne, pourquoi le changer alors que cela coûte très cher ?* » Et il n'est pas le seul à se poser des questions sur les compteurs communicants d'électricité ou de gaz. De la Bretagne à la Gironde en passant par la Seine-et-Marne et les Alpes-Maritimes, au moins douze autres communes ont déjà pris la même décision. En effet, les compteurs d'électricité sont la propriété des collectivités territoriales, comme nous l'a confirmé ERDF (Électricité réseau distribution France) dont la mission est d'entretenir les équipements. De même, pour déployer le futur compteur de gaz Gazpar, GRDF (Gaz réseau distribution France), **propriétaire de la majorité** des compteurs, doit installer un concentrateur en hauteur. La société a, pour ce faire, souvent besoin de l'accord des communes. Ces dispositions légales pourraient ralentir le processus de remplacement des compteurs, pourtant lancé à marche forcée. Ce que les distributeurs n'avaient pas vraiment prévu.

« On n'a pas à prendre les gens pour des cobayes »

Les comptes-rendus des conseils municipaux des communes récalcitrantes sont sans ambiguïté : « *Considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants, considérant que les compteurs d'électricité appartiennent aux communes, appliquant le principe de précaution, le conseil municipal décide à l'unanimité, en l'état des connaissances, que : les compteurs d'électricité, propriété de la commune, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants ; les compteurs de gaz et d'eau ne seront pas remplacés, pour les mêmes raisons, par des compteurs communicants* », précise par exemple **celui de Larnod**, dans le Doubs.

Le déploiement des nouveaux compteurs électriques Linky a commencé le 1^{er} décembre 2015 et doit se terminer en 2021. Objectif : **35 millions de compteurs neufs**. Leurs frères jumeaux, les compteurs de gaz Gazpar, sont mis en place dans 24 communes de quatre zones test et seront déployés, à terme, **à 11 millions d'exemplaires**. Ces compteurs permettent de transmettre des informations, de recevoir des ordres à distance et mesurent en direct la consommation des foyers afin de réduire les pertes et les coûts de gestion. Ce qui ne va pas sans poser quelques questions aux consommateurs et à leurs représentants élus.



À commencer par Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire, en Gironde, et fondateur de l'Observatoire du nucléaire. Il a créé [un site internet](#) recensant toutes les communes qui, à l'image de la sienne, se prononcent contre l'implantation des compteurs « *intelligents* ». Le conseil municipal de cette bourgade de 2.500 âmes a en effet [refusé à l'unanimité](#) au mois de septembre 2015 l'installation d'un concentrateur permettant de recueillir les données des compteurs Gazpar. Une autre délibération doit être adoptée en février contre tous les compteurs communicants. *« GRDF a été informé de la décision du conseil municipal de Saint-Macaire et ne remettra absolument pas en question cette décision. La commune peut refuser l'installation d'un concentrateur sur un bâtiment public »*, confirme une porte-parole de GRDF.

Au delà du « *désastre écologique* » qui fait qu'« *on va jeter des millions de compteurs en parfait état de marche* », Stéphane Lhomme estime que les bénéfices en termes d'économies sont contestables et souligne les dangers potentiels. *« La polémique sur la santé est infinie, admet-il, mais, pour le moins, il y a un très fort doute. On n'a pas à prendre les gens pour des cobayes, il est hors de question de courir le risque d'avoir à compter les cancers dans quelques années. »*

Un « **big brother à domicile** »

À Lieuche, dans les Alpes-Maritimes, l'argument de la santé a fait mouche aussi et les 42 habitants ne devraient pas voir de compteur Linky de si tôt. Tout a commencé quand la mairie a reçu la lettre d'une administrée électrosensible qui « *suppliait* » les élus de ne pas laisser installer les nouveaux compteurs. *« En imaginant que ce projet soit effectivement généralisé sur tout le territoire, les électrosensibles n'ont plus qu'à s'expatrier »*, regrette une adjointe, Laurence Bart.

Pour exploiter les fonctions de Linky, ERDF utilise la technologie CPL (courant porteur en ligne) qui génère des émissions électromagnétiques. Mais les câbles des habitations n'étant pas blindés, ce CPL pourrait générer des rayonnements nocifs. ERDF assure respecter la législation, qui limite les émissions de ces

ondes électromagnétiques classées « *potentiellement cancérogènes* » par l'Organisation mondiale de la santé.

Des inquiétudes balayées aussi par GRDF selon qui Gazpar « *transmet deux fois par jour pendant moins d'une seconde à chaque fois par fréquence radio (169 MHz) des données à un concentrateur* », lequel « *transmet, par téléphonie, via les antennes-relais des opérateurs de téléphonie mobile, les données de consommation [...]. Cette transmission n'est pas continue, c'est l'équivalent d'un appel téléphonique de quinze minutes par jour* », tient à préciser GRDF. L'entreprise explique aussi que la puissance et le niveau d'émissions induits sont « *très inférieurs* » aux niveaux de référence autorisés en France et en Europe. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a été saisie par le ministère de la Santé pour mener de nouvelles expertises, ses résultats seront connus d'ici la fin de l'année 2016.



En ce qui concerne le **respect de la vie privée**, les deux entreprises, qui assurent des missions de service public, assurent que les données des clients seront chiffrées et qu'elles ne seront stockées ou utilisées que sur demande explicite du consommateur. Mais les potentialités de ce système et les risques de piratage inquiètent. « *Si la consommation est relevée plusieurs fois par jour, cela atteste de ma présence* », remarque Stéphane Lhomme, qui dénonce un « *big brother à domicile* ». Pour la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), « *une analyse approfondie des courbes de consommation pourrait permettre de déduire un grand nombre d'informations sur les habitudes de vie des occupants d'une habitation : heures de lever et de coucher, heures ou périodes d'absence, la présence d'invités dans le logement, les prises de douche, etc* ».

L'Allemagne a renoncé à l'installation des nouveaux compteurs

Pourtant, Linky, « *23 h 59 sur 24, c'est exactement le même fonctionnement que l'autre compteur : il enregistre la consommation des foyers. Moins d'une minute par jour, on va envoyer un signal pour*

transmettre les informations de consommation recueillies dans la journée », se défend ERDF par la voix de Gladys Larose, en charge des relations externes du programme Linky.

« Nous, on dit : ne sait pas arbitrer, mais il y a un doute », explique José Ruiz, le maire de Varennes-sur-Seine, qui a aussi adopté une délibération... avant de découvrir que les réseaux électriques de sa commune étaient délégués à un syndicat intercommunal. « Depuis, on a de très grosses difficultés avec ERDF, qui laisse l'entreprise prestataire changer les compteurs sur le terrain, dit-il. Il y a dans cette affaire un déni de démocratie : on adopte des mesures néfastes pour les gens et on leur impose », regrette l'élue, qui admet ne « pas trop savoir à quoi tout cela va aboutir » mais a décidé de monter une association pour organiser la « lutte qui est en cours ». Le distributeur assure avoir demandé à l'entreprise en question de quitter les lieux si elle faisait face à un refus. Mais « beaucoup de clients nous ont écrit pour nous dire : "Pas de problème, venez changer notre compteur" », explique Gladys Larose.



Il y a un an presque jour pour jour, l'Allemagne, contre les recommandations européennes, **renonçait à l'installation** de compteurs intelligents. « Les élus ont un devoir de protection et d'information par rapport à leurs administrés », considère le conseiller municipal girondin Stéphane Lhomme. « On n'est pas confrontés à un choix entre ça et le néant. Là, la réponse est toute simple : garder les compteurs actuels », résume-t-il. Sauf que « les compteurs ont plus de 20 ans et ont besoin d'être changés », répond Gladys Larose. « Les plannings sont complètement normaux, il faut qu'on intervienne. »

« Amener des éléments factuels et conserver un dialogue »

Sur le long terme, la portée de ces décisions municipales reste inconnue. « Pour le moment, la stratégie en face, c'est de ne pas réagir », résume Stéphane Lhomme. C'est en effet ce que nous confirme GRDF : « Pour les communes auxquelles cela pose des questions, nous privilégions le dialogue. » Quant à savoir s'il y aura des suites judiciaires pour les communes qui refusent le déploiement : « Aujourd'hui, je ne saurais

pas répondre de façon définitive, GRDF souhaite continuer à privilégier la concertation », élude notre interlocutrice.

ERDF considère que le changement des compteurs étant inscrit dans la [loi de transition énergétique](#), il devra avoir lieu malgré les délibérations. « *Techniquement, les délibérations ne nous empêchent pas de changer les compteurs. Mais ce qu'on veut, c'est amener des éléments factuels et conserver un dialogue* », explique Gladys Larose. Le distributeur ne se montre pas plus inquiet vis-à-vis des clients qui traînent les pieds et déplore seulement « 1,2 à 1,5 % » de refus. « *On va voir les proportions que cela va prendre. En réexpliquant, dans la très grande majorité des cas, on arrive à prendre un rendez-vous. Et si les habitants d'une commune qui a pris une délibération nous font part de leur accord, on ira installer Linky* », développe-t-elle. « *Ce n'est dans l'intérêt de personne d'en arriver à une bataille juridique, on ne veut vraiment pas aller dans cette direction*, explique-t-elle, avant d'ajouter, confiante : « *On sait qu'on respecte les normes et les règles juridiques.* » Pour le moment, la plupart des communes récalcitrantes se sont vues proposer l'organisation de réunions publiques d'information.

Lire aussi : [Compteur Linky : un progrès écologique ou un pas de plus vers le techno-totalitarisme ?](#)

Source : Aurélie Delmas pour *Reporterre*

Photos :

- . Chapô : © Médiathèque ERDF - Cyril Entzmann
- . Salle des compteurs : © Médiathèque ERDF - Alexandre Sargos
- . Piste de compteurs : © Médiathèque ERDF - Philippe Dureuil
- . Installation : © Médiathèque ERDF

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article :
<http://www.reporterre.net/Des-communes-se-rebellent-contre-les-compteurs-intelligents-Linky-et-Gazpar>

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 V 5 Vœu relatif au déploiement du compteur Linky.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la directive européenne n° 2009/72 qui impose aux pays de l'Union européenne de déployer des compteurs électriques évolués pour au moins 80 % des consommateurs du marché intérieur ;

Considérant que Linky est le nom du compteur communicant développé par Électricité Réseau Distribution France (ERDF), principal gestionnaire du réseau électrique de distribution en France ;

Considérant l'expérimentation lancée en mai 2012, avec un premier déploiement du compteur Linky mené en partenariat avec l'OPHLM Grand Lyon Habitat et développé auprès de 1 000 usagers ;

Considérant le déploiement du compteur Linky dans certaines parties des 3^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 19^{ème} arrondissements de Paris dès le 1^{er} semestre 2016 ;

Considérant que la totalité du programme de déploiement du compteur Linky à Paris sera achevée en 2021 ;

Considérant que l'objectif est d'atteindre l'installation de 35 millions de compteurs Linky ;

Considérant que le déploiement de Gazpar (nom du compteur communicant créé par GRDF, principal distributeur de gaz naturel en France), s'étalera de 2016 à 2022 et déploiera 11 millions de compteurs selon la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Considérant que Linky est présenté comme une nouvelle étape en faveur de la transition écologique du territoire parisien favorisant la maîtrise de la consommation électrique par chaque foyer parisien ;

Considérant que de nombreuses associations de consommateurs mais aussi des experts doutent ou contestent les avantages supposés de Linky ; s'inquiétant notamment de sa fiabilité, de son impact sur la

santé (courant CPL, ondes électromagnétiques), de la confidentialité des données recueillies par le compteur et de son manque d'efficacité en matière de maîtrise de la consommation d'énergie et donc aussi de son coût pour le consommateur ;

Considérant que les collectivités locales sont, de droit, propriétaires des ouvrages, des réseaux de distribution, des compteurs et des systèmes de comptage, comme cela est explicitement prévu dans les cahiers des charges de concession, signés par EDF puis ERDF, ainsi que par la loi (article L.322-4 du Code de l'énergie) ;

Considérant donc que la Ville de Paris, responsable sur ces différents aspects et propriétaire des compteurs se doit d'informer les Parisiens et de les intégrer au débat concernant l'installation des compteurs communicants ;

Sur proposition de M^{me} Aurélie SOLANS, M. Pascal JULIEN, M^{me} Sandrine MÉES et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

La Maire fournisse aux mairies d'arrondissement qui le souhaitent les informations et éléments nécessaires à l'organisation de réunions publiques et de débats sur l'installation des compteurs Linky et Gazpar avant l'installation des compteurs, et ceci pour chaque quartier concerné, en présence des habitants, des associations, d'ERDF et de GRDF avant le déploiement. La Ville demandera à ERDF et GRDF de répondre favorablement à toute demande des mairies d'arrondissement et des conseils de quartier.

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Délibérations du Conseil Municipal

De la Commune de **MOUY sur SEINE**

SEANCE DU 02 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers En exercice	11
---	----

Présents	5
----------	---

Votants	6
---------	---

Date de la convocation 25 janvier 2016
--

Date d'affichage 25 janvier 2016
--

L'an deux mil seize et le 02 février, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard
CARRASCO, Maire.

PRESENTS : Mrs Gérard CARRASCO, Arnaud AUGÉ, Jean-Philippe
CLÉMENT, Laurent MARCOU, et Mme Cécile JOSEPH.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Lyne AUGÉ,

ABSENT : Mme Catherine QUÉRÉ, Mrs Olivier MACHEREZ, Claude
FAUCHEUR, Thierry GIBERT, Guillaume GAVELLE

POUVOIRS : Mr Lyne AUGÉ ayant donné pouvoir à Mr Gérard CARRASCO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Jean-Philippe CLEMENT

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal délibère quel que soit
le nombre de membres présents, conformément à la Loi (art.L.2121-17 du C.G.C.T).

77325-2016/01/09 – COMPTEUR COMMUNICANT ERDF

Monsieur le Maire expose d'une information concernant le souhait d'ERDF de la mise en place
d'un compteur dit LINKY.

Considérant que ces « compteurs communicants » vont émettre des ondes et rayonnements, présentés
comme anodins, ce qui est fortement contesté par diverses associations comme Robin des Toits,
PRIARTEM, le CRIIREM.

Considérant qu'il n'est pas prouvé que l'utilisation des Courants Porteurs en Ligne (CPL) qui permettent la
télétransmission des données via le réseau électrique dont les fils n'ont pas été prévus pour cet usage. Ils ne
sont pas blindés, et de fait le CPL génère des rayonnements nocifs pour la santé des habitants et
particulièrement celle des enfants car ils sont plus vulnérables face aux risques causés par ces technologies.

Considérant qu'il n'est pas certain que l'utilisation des courants porteurs en ligne permet de se soumettre au
protocole informatique et liberté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis défavorable, pour la mise
en place de compteurs LINKY sur la commune de Mouy sur Seine.

Demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF pour
lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à MOUY-SUR-SEINE.

Certifié exécutoire par transmission en sous- préfecture 05février 2016 et affichage en mairie le 05février 2016
--

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 4 février 2016

Le Maire,
Gérard CARRASCO



> C'EST PAR ICI

En ce moment Verdurin Brexit NDDL Droit du travail Élections américaines Zika Crise agricole

Accueil > Bretagne > Châteaulin >

Recevez gratuitement notre newsletter
Chaque jour, l'essentiel de l'actualité est dans votre boîte mail

mon.adresse@mail.fr

Je m'inscris !

Compteurs Linky: salle archi-comble à Crozon à la réunion publique

Châteaulin - Publié le 04/02/2016 à 19:24

écouter



> C'EST PAR ICI

Châteaulin

- 07h09 Crozon. Gabrielle Le Gac, médecin coordonnateur à l'hôpital local
- 06h01 Plomelin et Penmarc'h. Des viols familiaux et conjugaux aux assises
- 22/02 The Inspector Cluzo cultive le rock
- 22/02 Châteaulin. Le Vélo-club mise sur les cadets et les juniors
- 21/02 L'association Vivre à Lopérec prépare la 20e fête du village

Services Ouest-France

- Abonnés, découvrez vos privilèges
- Abonnés, gérez votre abonnement
- Achetez le journal numérique du jour (0,95€)
- Abonnez-vous à partir de 1€/mois
- La Boutique Ouest-France : soldes
- Jeux
- Annonces
- Obsèques / Dans nos cœurs



Les plus lus

Drame de la route. Quatre jeunes se tuent dans un accident dans l'Orne - Magny-le-Désert

Le SDF sauve la vie du boulanger : il le forme et lui cède sa boutique - Faits divers

Dans l'Orne, 4 jeunes se tuent en voiture, la commune sous le choc - Fiers

Les plus commentés

Facebook 901 Twitter + Google+ Achetez votre journal numérique

Philippe Attard

Environ 400 personnes assistent à la réunion d'information sur les compteurs Linky à la maison du Temps libre de Crozon, dont une partie à l'extérieur de la salle.

Ambiance très chaude dans la salle de la maison du Temps libre à Crozon, où se déroule la réunion organisée par la communauté de communes, en présence des élus de la Presqu'île et des responsables départementaux d'ERDF.

Le collectif créé pour s'opposer à l'installation des compteurs a d'abord voulu faire reporter la réunion, de nombreuses personnes ne pouvant pas entrer. Daniel Moysan, président de la communauté de communes, s'y est opposé.

Le directeur d'ERDF a eu beau asséner que "les compteurs Linky, testés par des laboratoires indépendants, ne comportent aucun risque pour la santé", il n'a pas pu convaincre une salle qui le coupait sans arrêt pour poser des questions. Notamment la possibilité de refuser leur installation. Une question à laquelle n'a pas répondu franchement ERDF.

Tags : Finistère - Châteaulin

A lire aussi

Contenus recommandés par Outbrain

Recommandés par :

Gazpar et ne reviens pas !

A PARTIR de janvier et jusqu'en 2022, chaque Français devra avoir son Gazpar. Ce compteur de gaz dit « intelligent » est censé remplacer nos 11 millions de vieux compteurs à gaz. Sauf à Saint-Macaire, en Gironde : le conseil municipal de cette petite ville de 2 500 habitants s'est prononcé contre. Ses 19 élus ont en effet *« rejeté la demande de GRDF d'installer sur un bâtiment élevé de la commune un concentrateur »*.

Pour que Gazpar soit réellement intelligent, il doit pouvoir communiquer nos données quotidiennes de consommation à GRDF, filiale de GDF Suez (désormais dénommé « Engie ») chargée de la distribution. Et, pour ça, il faut qu'il soit relié à un concentrateur haut perché, un gros boîtier truffé d'antennes qui, par le biais d'ondes radio, va collecter les infos de chaque Gazpar. Voilà pourquoi, dès 2014, GRDF a demandé à la mairie de Saint-Macaire l'autorisation d'en planter un tout en haut de l'église. *« On s'est d'abord bien renseignés sur ces*

nouveaux compteurs. Le sujet a ensuite été discuté en commission municipale, puis en conseil, pour aboutir à la délibération refusant l'installation », explique au « Canard » Philippe Patanchon, le maire divers-gauche.

Stéphane Lhomme, conseiller municipal de la commune et par ailleurs animateur de l'Observatoire du nucléaire, renchérit : *« La principale raison de notre refus est la protection de la santé des populations, et en particulier celle des enfants, car, même si GRDF les minimise, son nouveau compteur va émettre des ondes en permanence. »*

Du côté de GRDF, on tombe de la chaise : *« Un refus officiel comme ça, c'est du jamais-vu. Sans concentrateur, pas de nouveaux compteurs. »* Et du coup ? *« On a demandé à notre service juridique de travailler sur ce refus, mais ça va être très compliqué de les obliger. Espérons que cela ne fasse pas boule de neige. »*

De l'eau dans le gaz ?

Pr C.

Le compteur Linky s'y frotte s'y pique

Les nouveaux compteurs seront omniscients, obligatoires, gratuits... Et dangereux ?

On n'y croyait plus : Linky, ce compteur électrique « communicant » capable de transmettre votre consommation électrique à dix minutes près à ERDF, arrive ! La loi sur la transition énergétique va généraliser son déploiement. A partir de la fin de l'année, une première vague de 3 millions de Linky va déferler. Et d'ici à 2021 nos 35 millions de vieux compteurs auront tous été remplacés. Génial ?

Surtout pour ERDF, qui les pilotera à distance et qui n'aura plus besoin d'envoyer des techniciens sur place pour relever les consommations, procéder à des mises en service ou à des coupures. « Les bénéfices engendrés permettront de rembourser les 5 milliards d'euros que va coûter le déploiement de Linky. De fait, cela ne coûtera rien à l'utilisateur », promet Bernard Lassus, directeur du programme Linky à ERDF. Tournée générale ?

« Cela signifie surtout que, ces bénéfices, l'utilisateur n'en verra pas la couleur. Sa facture ne baissera pas d'un centime, donc, d'une certaine manière, il va payer pour Linky », explique Nicolas Mouchnino, de l'UFC-Que choisir. D'accord, mais ce compteur va forcément permettre de faire des économies d'électricité ! « Non, Linky permettra seulement d'établir des factures sur une base de consommation en temps réel, et non en différé comme c'est le cas aujourd'hui », tacle Jean-Luc Dupont, président du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire,

département pilote dans lequel 85 000 Linky ont déjà été expérimentés. Et de brandir une enquête de satisfaction réalisée en 2011 par son syndicat auprès de 1 500 ménages qui ont testé Linky : 61 % des personnes interrogées ne sont « pas convaincues de son utilité ». Et 19 % d'entre elles ont eu des soucis avec leur disjoncteur ou leurs appareils électriques, qui se sont mystérieusement déréglés.

Qu'importe ! les fournisseurs d'électricité, EDF, Direct Energie et autres, se frottent les mains en pensant à toutes les offres personnalisées et payantes dont ils vont pouvoir bombarder leur clientèle (relevés journaliers, hebdomadaires...). A condition, bien sûr, que les clients les autorisent à mettre la main sur leurs données personnelles avec toutes leurs habitudes de consommation. « Que ce soit l'accès, le stockage ou la gestion de ces données confidentielles, rien n'est encore réglé. On vole à vue et on va se battre pour que ça reste dans la poche de l'utilisateur », prévient l'UFC-Que choisir.

A propos, comment ce diable de compteur va-t-il s'y prendre pour communiquer à distance ? C'est tout bête : ERDF va injecter dans nos lignes électriques du courant porteur en ligne (CLP), lequel émettra des radiofréquences, pour envoyer et recevoir des données. « Et, comme ils n'ont pas prévu de blinder les lignes, tout le circuit électrique de nos maisons, les appareils ménagers, les prises, tout cela va émettre en permanence des rayonnements,



affirme Etienne Cendrier, de l'association Robin des toits. Alors que ces radiofréquences émises par Linky sont classées cancérigènes possibles depuis le 31 mai 2011 par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS. »

«Aucun risque sanitaire aigu»

Le risque sanitaire est-il sérieux ? « Une expertise a été menée par le Criirem, le Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques. Elle a montré qu'il n'y aurait ni risque sanitaire aigu ni risque d'effet physiopathologique à craindre du fait des ondes émises par le compteur Linky », a martelé à l'Assemblée nationale, le 20 mai, Sabine Buis, députée PS de l'Ar-

dèche et corapporteuse du projet de loi sur la transition énergétique. Sauf que « l'utilisation qui a été faite de ce rapport est totalement malhonnête, s'indigne Catherine Gouhier, secrétaire générale du Criirem. Car, oui, le risque sanitaire (cancer, électrosensibilité) à long terme est bien réel avec Linky ». Plusieurs associations, dont la très solide Priartém, viennent par ailleurs de réclamer un moratoire sur le déploiement de ces compteurs intrusifs, « dans l'attente d'une expertise digne de ce nom ».

Heureusement que, selon ERDF, « l'utilisateur pourra toujours refuser Linky et garder son vieux compteur ». « N'importe quoi, rétorque Jean-Luc Dupont, les compteurs sont la propriété des collectivités locales, l'utilisateur n'a pas son mot à dire. »

Et si on équipait Linky d'un détecteur de mensonges...

Professeur Canardeau

Le Canard Enchaîné

15/07/2015

Page 5